

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-5-2-5

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

PRIX "JEUNE TALENT" DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relatif au budget primitif 2010 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'autoriser le versement d'un montant de 1 000 € à Mademoiselle Mathilde BERGER, lauréate de l'édition 2009 du Prix « Jeune Talent » du Conseil Général.
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 67, fonction 93, nature 6713 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions